

(N<sup>o</sup> 95.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 16 MAI 1872.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère des Travaux Publics un crédit de 208,000 francs.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 184 et 185 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, Vice-Président, le Duc d'URSEL, le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, WINGOZ, et le Baron DE LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux Publics a examiné le Projet de Loi ayant pour objet d'allouer au Ministère des Travaux Publics un crédit de 208,000 francs, afin de solder les condamnations qui ont été prononcées à la charge de l'État dans le procès soutenu par le Gouvernement contre la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'établissement à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendant de la dérivation de la Lys.

La transaction proposée étant favorable aux intérêts du Trésor, ainsi que l'établit d'une manière claire et précise l'exposé des motifs, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

*Le Vice-Président,*

Baron MAZEMAN DE COUTHOVE.

*Le Rapporteur,*

Baron J. DE LABBEVILLE.